

<https://archined.ined.fr>

# Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?

Sébastien Grobon

**Version**

Libre accès

## **POUR CITER CETTE VERSION / TO CITE THIS VERSION**

[Sébastien Grobon](#), 2018, "Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?", Insee Références édition 2018: 65-79.

**Disponible sur / Available at:**

<http://hdl.handle.net/20.500.12204/AWSuMj9WT8lN2zFb8rYt>

---

# Dossier

---



## Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?

Sébastien Grobon\*

En 2014, les ménages de parents d'un jeune âgé de 18 à 24 ans déclarent l'aider dans huit cas sur dix, à hauteur de 3 670 euros en moyenne par an. Cela représente un effort global de 8 % du total de leurs revenus disponibles. L'effort des parents, tel qu'ils le déclarent, est le plus important (15 %) lorsque le jeune est un étudiant qui dispose d'un logement autonome mais revient régulièrement chez ses parents (semi-cohabitant). Il est à l'inverse le moins élevé (3 %) lorsque le jeune est cohabitant en emploi. L'aide parentale s'adapte dans une certaine mesure à la situation et aux ressources du jeune, mais les moyens dont disposent les parents pour soutenir leur jeune financièrement conditionnent aussi les choix de ces derniers en matière de logement ou de poursuite d'études.

En valeur absolue, le montant de l'aide et des dépenses pour le jeune adulte augmente avec le niveau de vie des parents. Il est cinq fois plus élevé pour les 10 % des ménages de parents les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes (7 050 euros, contre 1 310). Pour autant, le taux d'effort est relativement plus important pour les 10 % de parents les plus modestes (13 %) que pour les autres ménages (moins de 9 %, sans autre variation significative selon le niveau de vie). Même à revenu constant, il est plus élevé de moitié pour les ménages de parents cadres, signe de stratégies de reproduction sociale.

Le fait que les parents du jeune adulte soient séparés ou aient d'autres enfants à charge a aussi un effet sur l'aide. D'une part, les ménages de parents séparés ont un taux d'effort similaire à ceux restés ensemble lorsqu'ils les aident, mais sont moins nombreux à les aider. Ils aident leur enfant pour des montants moins élevés (- 30 % pour les mères séparées), toutes choses égales par ailleurs. D'autre part, un nombre d'enfants plus élevé réduit la fréquence des aides comme l'effort des parents pour chaque jeune.

### Huit ménages de parents sur dix aident financièrement leur jeune adulte

La jeunesse est une période de transition vers l'autonomie résidentielle et financière vis-à-vis des parents, mais aussi d'investissement dans l'éducation, dans laquelle l'aide parentale joue un rôle important. D'après l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes (ENRJ) (*encadré 1* et *annexe Sources et méthodes*), huit ménages de parents sur dix consacrent une partie de leur budget à l'aide ponctuelle ou régulière de leur **jeune adulte** (*encadré 2*), une part qui varie selon la situation de leur jeune à l'égard de l'emploi et du logement (*figure 1*).

Fin 2014, dans l'enquête ENRJ, 58 % des jeunes résident de manière permanente chez leurs parents, 23 % vivent exclusivement dans leur propre logement et 19 % habitent à la fois chez leurs parents et dans un autre logement<sup>1</sup> [Castell *et al.*, 2016a]. Ce degré d'autonomie résidentielle plus ou moins important est fortement lié à la situation à l'égard des études et de l'emploi [Castell *et al.*, 2016b]. Les jeunes en emploi sont proportionnellement plus nombreux à être **non cohabitants** (36 % contre 18 % des jeunes en études et 21 % des jeunes

\* Sébastien Grobon, Insee. L'auteur tient à remercier chaleureusement Nathalie Missègue et Christelle Thouilleux pour la qualité de l'appariement de l'ENRJ avec les sources fiscales, qui a rendu possible ce travail.

1. D'après l'enquête nationale sur le Logement, la proportion de jeunes qui résident chez leurs parents diminue avec l'âge : les cohabitants ne représentent que 20,5 % des 25-29 ans et les semi-cohabitants 7,2 % [Pouliquen, 2018].

## Source et définitions

### Enquête nationale sur les Ressources des jeunes : le point de vue des parents

Menée conjointement par la Drees et l'Insee, l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes (ENRJ) permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes pour vivre. Elle s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici représentatives de la Guyane et de la Martinique).

Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté. Ce dernier type de logement, généralement exclu des enquêtes auprès des ménages, concerne plus de 5 % des jeunes et comprend notamment les internats, les cités universitaires, les foyers de jeunes travailleurs et les gendarmeries.

Le dispositif comprend aussi une interrogation des parents, mobilisée dans ce dossier. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources dont ils disposent. Le questionnaire destiné aux parents comporte des informations détaillées sur les

aides versées à leurs enfants et les achats réalisés pour ces derniers, ainsi que sur leurs propres ressources. Ces données ont été appariées avec des sources fiscales afin de pallier la sous-estimation des revenus déclaratifs. La part que représente la composante financière des aides envers les jeunes adultes (transferts et dépenses) dans le revenu des parents peut ainsi être quantifiée avec précision.

Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête. Les réponses des parents sur les fréquences des aides données ou reçues, prises comme référence dans ce dossier, sont cohérentes avec celles des jeunes sur certains postes (versement monétaire régulier, aide au loyer) [Castell *et al.*, 2016a]. Sur d'autres (aide aux frais de transport ou aux dépenses de loisirs par exemple), les jeunes adultes semblent sous-estimer la fréquence de l'aide fournie par les parents, du fait d'une connaissance sans doute incomplète des achats que leurs parents réalisent pour eux (en particulier pour les jeunes cohabitants) ou d'une différence d'interprétation possible entre ce qui relève de l'aide et ce qui relève des cadeaux.

### Aides régulières et principales aides ponctuelles destinées au jeune adulte déclarées par les parents

Le périmètre des aides considérées ici comprend l'ensemble des aides financières versées régulièrement. Cela inclut le versement monétaire mensuel sans affectation préalable, les aides complémentaires à ce versement, affectées à des dépenses courantes régulières : aide pour l'alimentation et les vêtements, aide relative au loyer et au remboursement d'emprunt, aux dépenses de loisirs (DVD, produits culturels, voyages ou cotisations sportives), aux frais de communication (abonnement Internet ou de téléphonie mobile), aux frais de transport (transports en commun, essence ou assurance), ou encore paiement des frais de scolarité.

En plus des aides régulières, sont prises en compte les aides ponctuelles concernant l'achat d'un ordinateur, l'installation et d'autres dons d'argent ou dépenses ponctuelles. Comme ces aides régulières sont renseignées sur l'année passée uniquement, leur montant est directement annualisé lorsque l'on considère le total sur l'ensemble des ménages.

Enfin, certaines dépenses qui ne peuvent pas être annualisées sont totalement exclues de ce calcul dans la mesure où elles représentent soit un investissement durable amorti sur plusieurs années, comme l'achat d'un véhicule ou l'aide au permis, soit une dépense exceptionnelle et potentiellement importante dans le cas des frais liés à un mariage.

## 1. Fréquence de l'aide financière versée par les parents sous forme de versement mensuel ou d'autres postes supplémentaires

en %

Situation du jeune adulte et part des ménages de parents concernés	Part des parents aidant leur jeune pour au moins un poste	Verse-ment moné-taire men-suel	Aides supplé-men-taires régu-lières	dont :						Aides sup-plé-men-taires ponc-tuelles
				Paiement du loyer ou remboursement d'emprunt	Finan-cement des études	Achats pour l'alimenta-tion ou les vêtements	Trans-ports	Abon-nement télépho-nique ou Internet	Loisirs : culture, sorties, DVD, voyages, sport	
<b>Parents de l'ensemble des jeunes</b>	<b>80</b>	<b>34</b>	<b>73</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>43</b>
<b>Parents des jeunes</b>										
En cours d'études (49 %)	92	53	87	22	49	71	65	60	50	54
En emploi (30 %)	64	11	52	2	26	30	28	23	18	33
Au chômage ou inactif (21 %)	76	25	71	3	59	52	43	45	28	32
<b>Parents des jeunes cohabitants (58 %)</b>	<b>82</b>	<b>32</b>	<b>77</b>	<b>///</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>35</b>
En cours d'études (26 %)	92	47	88	///	50	72	66	66	57	42
En emploi (16 %)	68	12	58	///	31	33	33	31	22	29
Au chômage ou inactif (16 %)	80	27	77	///	61	55	48	51	33	31
<b>Parents des jeunes semi-cohabitants (19 %)</b>	<b>91</b>	<b>59</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>58</b>	<b>45</b>	<b>68</b>
En cours d'études (16 %)	95	66	92	55	52	76	69	63	49	73
En emploi (2 %)	65	14	57	6	30	43	32	21	25	41
Au chômage ou inactif (1 %)	n.s.	n.s.	84	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Parents des jeunes non cohabitants (23 %)</b>	<b>67</b>	<b>23</b>	<b>53</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>43</b>
En cours d'études (8 %)	86	47	76	25	37	54	53	36	29	57
En emploi (11 %)	59	9	41	3	14	24	21	12	11	38
Au chômage ou inactif (4 %)	55	16	45	8	53	34	22	18	6	28

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Lecture : 80 % des ménages de parents aident leur jeune adulte de façon régulière ou ponctuelle, et c'est le cas de 95 % des parents dont le jeune est semi-cohabitant en cours d'études.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

au chômage ou inactifs), tandis que la **semi-cohabitation** est plus particulièrement le fait de jeunes étudiants (32 % d'entre eux contre 5 % des jeunes sortis du système éducatif). Enfin, les trois quarts des jeunes au chômage ou inactifs vivent encore exclusivement chez leurs parents (ils sont **cohabitants**). La proportion de jeunes cohabitants avec leurs parents a ainsi fortement augmenté depuis les années 1970, en raison de l'accroissement de la proportion d'étudiants, mais aussi des crises économiques et de leur effet sur le chômage des jeunes adultes [Pouliquen, 2018].

Lorsque le jeune est étudiant (49 % d'entre eux le sont), plus de neuf ménages de parents sur dix déclarent l'aider, indépendamment de la situation (*figure 1*). L'aide est moins systématique lorsque le jeune est sorti du système éducatif (sept ménages sur dix).

L'aide parentale est fréquente quelle que soit la situation résidentielle des jeunes, mais elle l'est davantage pour les semi-cohabitants, plus souvent étudiants que les autres jeunes. Neuf ménages de parents sur dix aident le jeune adulte quand il est semi-cohabitant, contre huit sur dix quand il est cohabitant et sept sur dix quand il est non cohabitant. Cet écart selon la situation résidentielle du jeune est particulièrement marqué pour les parents dont le jeune est au chômage ou inactif. Parmi ces parents, huit sur dix aident le jeune adulte lorsqu'il est cohabitant, mais ils sont six sur dix lorsque le jeune est non cohabitant. Les jeunes non cohabitants au chômage sont en effet les plus en difficulté, en raison de leurs faibles ressources et d'une aide moins fréquente des parents [Robert-Bobée, 2002].

L'aide des parents semble constituer un accompagnement limité dans le temps, qui diminue en fréquence lorsque les parents considèrent que le jeune doit assurer son indépendance. La fréquence de l'aide baisse donc avec l'âge du jeune, indépendamment de sa situation à l'égard du logement, de l'emploi et de ses revenus (*figure 2*).

## 2. Régression expliquant le fait d'apporter une aide au jeune adulte enquêté

	Rapport de chances (OR)	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Niveau de vie des parents</b>			
Inférieur au 1 <sup>er</sup> quintile	0,36	0,25	0,51
Entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> quintile	0,71	0,51	0,99
<i>Entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Entre le 3 <sup>e</sup> et le 4 <sup>e</sup> quintile	1,37	0,97	1,95
Supérieur au 4 <sup>e</sup> quintile	1,08	0,72	1,63
<b>Catégorie socioprofessionnelle des parents</b>			
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont cadres	3,31	1,27	8,64
L'un est cadre, l'autre a une autre profession (ni ouvrier ni employé)	2,79	1,48	5,24
<i>Les deux ne sont ni cadres, ni ouvriers, ni employés</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
L'un est ouvrier ou employé, l'autre a une autre profession (hors cadre)	1,02	0,79	1,33
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont ouvriers ou employés	0,89	0,63	1,26
<b>Situation du jeune vis-à-vis de ses parents</b>			
<i>Cohabitant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Semi-cohabitant	2,03	1,42	2,92
Non cohabitant	1,31	0,97	1,76
<b>Activité du jeune</b>			
<i>En études</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
En emploi	0,59	0,43	0,81
Au chômage ou inactif	0,56	0,40	0,79
<b>Sexe du jeune</b>			
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femme	1,49	1,19	1,87
<b>Situation familiale du jeune</b>			
<i>Jeune seul</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Jeune en couple	0,82	0,64	1,05
<b>Nombre d'enfants des parents</b>			
Nombre d'enfants dans le ménage (moins de 14 ans)	0,51	0,38	0,69
Nombre d'adolescents dans le ménage (de 14 à 17 ans)	1,21	0,79	1,87
Nombre de jeunes adultes dans le ménage (de 18 à 24 ans)	1,01	0,73	1,40
Nombre d'enfants hors du ménage	0,71	0,39	1,29
Nombre d'adolescents hors du ménage	0,62	0,33	1,15
Nombre de jeunes adultes hors du ménage	1,02	0,70	1,49
<b>Situation familiale des parents</b>			
<i>Ménage de parents ensemble</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ménage de parents séparés – père	0,63	0,48	0,83
Ménage de parents séparés – mère	0,83	0,60	1,16
<b>Âge du jeune adulte</b>			
<i>De 18 à 20 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 21 à 22 ans	0,63	0,46	0,86
De 23 à 24 ans	0,37	0,27	0,50
<b>Revenu du jeune adulte hors aides parentales</b>			
Inférieur au 1 <sup>er</sup> quintile	2,12	1,29	3,48
Entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> quintile	2,26	1,39	3,67
<i>Entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Entre le 3 <sup>e</sup> et le 4 <sup>e</sup> quintile	0,51	0,36	0,73
Supérieur au 4 <sup>e</sup> quintile	0,37	0,25	0,53
<b>Relationnel parents/jeune</b>			
<i>Bonnes relations avec le jeune adulte</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Tensions de temps en temps	1,28	0,90	1,81
Tensions fréquentes	1,64	0,83	3,24
Plus de relation avec le jeune adulte	0,12	0,04	0,36

## 2. Régression expliquant le fait d'apporter une aide au jeune adulte enquêté (suite)

	Rapport de chances (OR)	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Taille de l'unité urbaine</b>			
Agglomération parisienne	1,07	0,71	1,61
Grande ville (200 000 habitants ou plus)	1,19	0,90	1,58
Ville de 10 000 à 200 000 habitants	Réf.	Réf.	Réf.
Petite ville (10 000 habitants ou moins)	0,98	0,68	1,41
Zone rurale	0,87	0,66	1,15

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Lecture : les parents de jeunes adultes appartenant au premier quintile de revenu disponible ont environ 2,8 fois moins de chances (1/0,36 = 2,8) d'aider leur jeune adulte plutôt que de ne pas le faire, toutes choses égales par ailleurs et en comparaison de ceux du troisième quintile. Les parents dont le jeune est semi-cohabitant ont environ 2 fois plus de chances de l'aider plutôt que de ne pas le faire. Chaque enfant supplémentaire de moins de 14 ans habitant dans le ménage réduit de moitié (0,51) les chances qu'ont les parents d'aider leur jeune adulte, plutôt que de ne pas l'aider.

Note : régression logistique expliquant le fait d'apporter un soutien financier au jeune adulte. Les rapports des chances (*odds ratios*) sont des approximations de la probabilité d'être aidé pour une catégorie de jeunes ou parents donnée, en comparaison de la catégorie de référence.

Le rapport des chances n'est pas significatif à 95 % si l'intervalle de confiance contient la valeur 1, qui représente un effet nul de la variable. Les modalités correspondantes sont grisées. N = 5 878.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

### L'aide parentale moyenne s'élève à 3 670 euros par an, dont un tiers sous forme d'un versement monétaire mensuel

Tous les parents n'aident pas leur jeune de la même manière. L'aide peut prendre la forme d'un versement monétaire mensuel (pour trois ménages de parents sur dix) ou de dépenses spécifiques, régulières (pour sept ménages sur dix) ou ponctuelles (quatre ménages sur dix) (figure 1). Les aides régulières les plus courantes concernent l'achat de vêtements, d'alimentation, de titres de transports en commun (train, bus, métro), d'abonnements au téléphone ou à Internet, ou encore des frais de scolarité : chacun de ces postes concerne un ménage de parents sur deux. Par ailleurs, un ménage sur trois aide le jeune pour ses loisirs (DVD, sorties culturelles, cotisations sportives ou voyages).

L'allocation des sommes transférées prend des formes différentes selon la situation du jeune aidé, signe d'une combinaison entre un choix parental d'éducation et une réponse à la situation spécifique du jeune. Ainsi, les parents d'étudiants mettent plus souvent en place un versement monétaire mensuel si le jeune adulte est semi-cohabitant. Ce choix, qui concerne deux tiers des parents d'étudiants semi-cohabitants contre la moitié pour les autres parents d'étudiants, semble indiquer un souhait d'autonomisation des jeunes en l'absence d'autres sources régulières de revenus. De même, l'aide des parents concernant les loisirs est beaucoup plus courante pour les jeunes étudiants cohabitants ou semi-cohabitants (quatre ménages de parents sur dix) que pour les autres jeunes (moins de deux ménages sur dix pour les non-cohabitants).

En comptant à la fois l'aide financière directe et les achats réalisés pour le jeune, l'aide moyenne fournie par les ménages de parents aidants est de 3 670 euros par an<sup>2</sup> (figure 3). Le

2. Le montant des dépenses estimé par les parents est ici plus élevé que l'estimation effectuée par les jeunes sur les économies réalisées grâce aux achats parentaux. La comparaison doit tenir compte du fait que pour chaque jeune, les deux ménages de parents séparés déclarent chacun le montant d'aide qu'ils fournissent à leur enfant, tandis que ce dernier déclare un montant comparable à la somme des deux. Ainsi, à champ comparable restreint respectivement aux parents aidants et aux jeunes aidés, et en sommant les montants déclarés par les deux ménages de parents pour un même jeune, les jeunes déclarent un montant moyen de 3 500 euros annuels, et les parents 4 250 euros, soit un montant 20 % plus élevé. Les jeunes adultes peuvent avoir une idée moins précise que leurs parents des montants dépensés par ces derniers : c'est vraisemblablement le cas pour les aides en nature (provisions pour la semaine) et pour les dépenses payées directement par les parents (vêtements, achat de mobilier ou d'électroménager, scolarité, loisirs). Ainsi, les questions posées au jeune adulte dans l'enquête n'invitent ce dernier à indiquer les sommes reçues de la part de ses parents que lorsque les parents lui donnent de l'argent pour payer tel ou tel poste, mais ne lui demandent pas d'évaluer les dépenses réalisées directement pour lui, alors que les parents apprécient le coût global de l'aide.



### 3. Montant moyen des différents postes d'aides et dépenses des ménages de parents aidant leur jeune adulte

en euros

Situation du jeune adulte aidé par le ménage parental et part des ménages de parents concernés	Aides supplémentaires régulières							Aides supplémentaires ponctuelles	Ensemble des aides et des dépenses
	Versement monétaire mensuel	Paiement du loyer ou remboursement d'emprunt	Financement des études	Achats pour l'alimentation ou les vêtements	Transports	Abonnement téléphonique ou Internet	Loisirs : culture, sorties, DVD, voyages, sport		
<b>Parents de l'ensemble des jeunes</b>	<b>1 060</b>	<b>510</b>	<b>420</b>	<b>440</b>	<b>300</b>	<b>200</b>	<b>180</b>	<b>570</b>	<b>3 670</b>
<b>Parents des jeunes</b>									
En cours d'études (49 %)	1 600	870	690	620	320	230	240	600	<b>5 170</b>
En emploi (30 %)	350	100	40	270	280	140	100	610	<b>1 890</b>
Au chômage ou inactif (21 %)	600	90	70	220	270	200	100	420	<b>1 970</b>
<b>Parents des jeunes cohabitants (58 %)</b>	<b>650</b>	<b>n.s.</b>	<b>350</b>	<b>210</b>	<b>290</b>	<b>220</b>	<b>190</b>	<b>320</b>	<b>2 270</b>
En cours d'études (26 %)	900	n.s.	670	270	280	230	260	330	<b>3 010</b>
En emploi (16 %)	310	n.s.	50	130	330	190	110	310	<b>1 450</b>
Au chômage ou inactif (16 %)	490	n.s.	50	160	280	210	110	300	<b>1 640</b>
<b>Parents des jeunes semi-cohabitants (19 %)</b>	<b>2 140</b>	<b>1 890</b>	<b>610</b>	<b>1 160</b>	<b>420</b>	<b>230</b>	<b>210</b>	<b>890</b>	<b>7 550</b>
En cours d'études (16 %)	2 330	2 090	680	1 220	420	240	230	900	<b>8 100</b>
En emploi (2 %)	520	240	80	880	430	130	150	950	<b>3 370</b>
Au chômage ou inactif (1 %)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	<b>n.s.</b>
<b>Parents des jeunes non cohabitants (23 %)</b>	<b>1 340</b>	<b>560</b>	<b>370</b>	<b>460</b>	<b>190</b>	<b>120</b>	<b>110</b>	<b>970</b>	<b>4 120</b>
En cours d'études (8 %)	2 430	1 030	800	530	220	160	200	900	<b>6 270</b>
En emploi (11 %)	390	190	20	370	180	80	60	990	<b>2 280</b>
Au chômage ou inactif (4 %)	1 030	280	190	520	160	110	30	1 110	<b>3 430</b>

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : le total des aides et achats pour le jeune est de 3 670 euros pour l'ensemble des parents aidant leur jeune pour au moins un des postes, dont 1 060 euros de versement monétaire régulier.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

versement d'une aide monétaire mensuelle représente un tiers des dépenses totales des parents aidants (29 %), pour un montant moyen de 1 060 euros annuels. En complément de ce versement, les aides parentales régulières les plus importantes incluent le paiement du loyer (14 % du total, soit 510 euros en moyenne), des frais d'études (12 %, 420 euros), l'achat de vêtements ou d'aliments (12 %, 440 euros). Les autres achats réguliers concernent les transports (8 %, 300 euros), le téléphone et Internet (5 %, 200 euros) ou encore les loisirs (5 %, 180 euros). Les parents peuvent aussi aider le jeune adulte sous la forme d'autres dépenses et versements ponctuels (15 % du total en valeur, 570 euros), en particulier pour leur installation (5 %).

L'aide monétaire mensuelle est la plus élevée en valeur pour les étudiants semi-cohabitants (2 330 euros, 40 % de l'aide totale moyenne) ou non cohabitants (2 430 euros, 30 % de l'aide). Elle est aussi relativement importante pour les parents de jeunes au chômage ou inactifs (autour de 30 %) malgré un montant moins élevé (1 030 euros pour les non-cohabitants). L'aide ponctuelle pour l'installation, l'achat d'un ordinateur ou d'autres achats ponctuels atteint 970 euros en moyenne pour les jeunes non cohabitants. Elle représente une proportion plus grande de l'aide donnée à ces jeunes lorsqu'ils ne sont pas étudiants (entre 30 % et 40 %, contre 15 % pour l'ensemble des parents). Les aides consacrées aux loisirs sont les plus importantes pour les étudiants (200 à 260 euros) et plus élevées en proportion pour les parents de jeunes cohabitants (10 %, contre 3 % pour le reste des parents). À l'inverse, les parents de jeunes semi- ou non cohabitants consacrent une plus grande part de leur aide à l'alimentation ou aux vêtements, en particulier lorsque les jeunes sont en emploi ou au chômage (entre 15 % et 17 %, contre 12 % pour l'ensemble des parents).

## Les ménages aidants ont un taux d'effort global de 8 %

L'effort global moyen des parents, qui rapporte le total des montants dépensés pour un jeune adulte à l'ensemble des **revenus disponibles** des ménages aidants (encadré 3), est de 8 % (figure 4). Parmi les huit ménages de parents sur dix qui aident leur jeune adulte, un quart ont un taux d'effort inférieur ou égal à 2 %, et la moitié un taux inférieur ou égal à 5 % du revenu disponible. Pour un quart des ménages de parents aidants, le taux d'effort est supérieur ou égal à 12 %.

L'aide moyenne apportée est de 8 100 euros pour les parents d'étudiants semi-cohabitants et de 1 450 euros pour les parents dont le jeune est en emploi et cohabitant (figure 3). Les montants des aides fournies par les parents au jeune étudiant dépendent toutefois du type d'études suivies (encadré 4). L'effort global des parents reste aussi lié à la situation résidentielle du jeune. Il est plus important pour un jeune semi-cohabitant (14 %) que pour un jeune non cohabitant (10 %) ou cohabitant (5 %). Parmi les parents d'étudiants, il s'élève même à 15 % pour les semi-cohabitants, 13 % pour les non-cohabitants et 6 % pour les cohabitants. À l'inverse, il est le plus faible pour les jeunes adultes en emploi, quelle que soit leur situation à l'égard du logement.

Ces différences de montant d'aides selon la situation résidentielle du jeune et son statut d'activité sont valables toutes choses égales par ailleurs. En particulier à revenus, catégorie

Encadré 3

### Deux indicateurs de l'effort des parents envers le jeune adulte : le taux d'effort des ménages et l'effort global

Le fait d'aider un jeune adulte peut s'apprécier comme un poste budgétaire calculé au niveau du ménage, à la manière de ce qui est fait pour le logement lorsque l'on calcule le taux d'effort lié à l'occupation de leur résidence principale [Pirus, 2011]. Un tel taux d'effort serait ici constitué pour un ménage  $i$  de la somme des dépenses engagées pour le jeune adulte enquêté dans l'ENR, rapportée aux revenus du ménage :

$$\tau_i = \frac{\Sigma \text{ aides régulières}_i}{\text{Revenu disponible du ménage}_i}$$

La dispersion de ces taux d'effort et l'existence de valeurs nulles ou très élevées lorsque les revenus du ménage sont faibles, rend l'utilisation d'un taux moyen inadaptée. Nous commentons donc ici la part de parents aidant leur jeune, ainsi que le taux médian et le 3<sup>e</sup> quartile (valeur où commence le quart des taux les plus élevés) parmi les taux strictement positifs.

Une autre manière d'approcher un taux moyen, qui s'apparente cette fois au calcul d'un agrégat macroéconomique, consiste à rapporter le total des dépenses d'aide pour l'ensemble des ménages au total des revenus disponibles. On obtient alors un indicateur d'effort global des ménages, que nous calculons ici parmi les  $N_{\text{obs}}$  parents aidant leur jeune adulte :

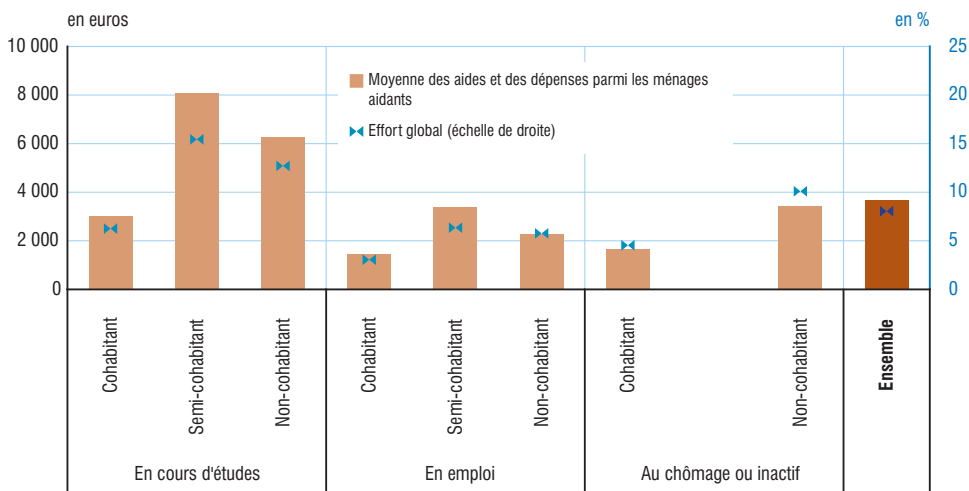
$$E_{\text{total}} = \frac{\Sigma_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \Sigma \text{ aides régulières}_i}{\Sigma_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \text{Revenu disponible du ménage}_i}$$

Le taux d'effort et l'effort total utilisent des revenus calculés au niveau du ménage. Autrement dit,  $E_{\text{total}}$  est la moyenne pondérée des  $\tau_i$ , soit  $E_{\text{total}} = \Sigma_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \tau_i W_i$  avec  $W_i = \frac{\text{Revenu disponible du ménage}_i}{\Sigma_{j=1}^{N_{\text{obs}}} \text{Revenu disponible du ménage}_j}$

la part du revenu disponible brut du ménage  $i$  dans le revenu disponible total des ménages.

La question de la pertinence de l'approche en termes de ménage se pose pour les parents séparés : lorsqu'ils se sont remis en couple, ces derniers mettent moins en commun leurs ressources [Ponthieux, 2012]. Les parents déclarent chacun l'aide qu'ils fournissent au jeune et constituent chacun un ménage. Bien que l'on puisse se demander dans quelle mesure leur nouveau conjoint contribue à aider le jeune, en l'absence de données sur la mise en commun des ressources et la répartition des aides entre les parents remis en couple et leur conjoint, l'approche ménage a été adoptée ici et les ressources de l'éventuel nouveau conjoint sont donc prises en compte.

#### 4. Effort des parents selon la situation du jeune adulte aidé



Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : les parents de jeunes semi-cohabitants en études déclarent le montant d'aides et d'achats au jeune adulte le plus élevé : 8 100 euros en moyenne, pour un taux d'effort global de 15 %.

Note : en raison d'un trop faible nombre d'observations, les données pour les jeunes semi-cohabitants au chômage ou inactifs ne sont pas significatives.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

socioprofessionnelle des parents, âge et situation résidentielle du jeune constants, les ménages de parents ont 79 % moins de chances d'aider le jeune adulte si celui-ci est au chômage plutôt qu'en études<sup>3</sup>, et quand ils le font, l'aide est 38 % moins élevée (figures 2 et 5). Cela s'explique par le coût spécifique des études (notamment les frais de scolarité), mais plus largement parce que le jeune étudiant est habituellement considéré comme « dispensé des dépenses » [Grignon et Gruel, 1999], et davantage inscrit dans la « sphère de la réciprocité » que dans la « sphère économique » [Portela *et al.*, 2014]. Si la poursuite d'études s'apparente à une stratégie familiale, la sortie du statut d'étudiant implique à l'inverse la sortie symbolique de l'état de dépendance envers les parents, qu'il s'agisse d'une décision du jeune (mise en couple, souhait de travailler) ou d'un choix par défaut (échec scolaire ou impossibilité de financer la poursuite d'études).

Dans certains cas peu fréquents (7 % des ménages de parents), c'est le jeune adulte qui contribue au budget du ménage parental. Ce phénomène concerne des ménages de parents aux revenus plus modestes que la moyenne des parents (leur revenu disponible est inférieur de 15 % en moyenne) et qui l'aident moins fréquemment que la moyenne (six fois sur dix, contre huit dans l'ensemble des ménages). Ces jeunes sont cohabitants (dans neuf cas sur dix), en emploi dans la moitié des cas, et l'aide moyenne fournie par leurs parents est inférieure à celle observée chez l'ensemble des parents aidants : 1 199 euros annuels, soit 17 % de moins que l'aide moyenne fournie par l'ensemble des parents aidants aux jeunes cohabitants en emploi. Le montant annuel moyen apporté par ces jeunes est de 1 528 euros<sup>4</sup>.

3. Cela semble cohérent avec le fait que parmi les non-cohabitants, les jeunes au chômage sont bien moins aidés que les étudiants, un phénomène déjà mis en évidence par Robert-Bobée [2002].

4. En raison du caractère très minoritaire et spécifique de ces situations, les taux d'efforts présentés dans le reste du dossier se limitent à l'aide financière des parents envers les jeunes et ne fait pas le solde des aides reçues et données par les parents.

## 5. Régression expliquant le montant des achats et aides versées au jeune adulte par le ménage de parents (en log)

	Coefficient	Test t	p-valeur
<b>Revenu du ménage parental (en log)</b>	<b>0,53</b>	<b>10,76</b>	<b>&lt; 0,0001</b>
<b>Catégories sociales des parents</b>			
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont cadres	0,56	6,38	< 0,0001
L'un est cadre, l'autre a une autre profession (ni ouvrier ni employé)	0,41	5,63	< 0,0001
<i>Les deux ne sont ni cadres, ni ouvriers, ni employés</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
L'un est ouvrier ou employé, l'autre a une autre profession (hors cadre)	-0,23	-3,99	< 0,0001
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont ouvriers ou employés	-0,29	-3,89	0,00
<b>Statut d'occupation du jeune</b>			
<i>Cohabitant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Semi-cohabitant	1,12	20,51	< 0,0001
Non cohabitant	0,71	8,83	< 0,0001
<b>Activité du jeune</b>			
<i>En études</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
En emploi	-0,68	-8,89	< 0,0001
Au chômage ou inactif	-0,38	-5,25	< 0,0001
<b>Sexe du jeune</b>			
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femme	0,09	1,88	0,06
<b>Situation familiale du jeune</b>			
<i>Jeune seul</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Jeune en couple	-0,07	-1,26	0,21
<b>Nombre d'enfants des parents</b>			
Nombre d'enfants dans le ménage (moins de 14 ans)	-0,18	-2,45	0,01
Nombre d'adolescents dans le ménage (de 14 à 17 ans)	-0,21	-1,95	0,05
Nombre de jeunes adultes dans le ménage (de 18 à 24 ans)	-0,17	-1,30	0,20
Nombre d'enfants hors du ménage	0,09	0,48	0,63
Nombre d'adolescents hors du ménage	-0,28	-1,69	0,09
Nombre de jeunes adultes hors du ménage	-0,09	-1,50	0,13
<b>Situation familiale des parents</b>			
<i>Ménage de parents ensemble</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ménage de parents séparés – père	-0,25	-4,11	< 0,0001
Ménage de parents séparés – mère	-0,36	-5,10	< 0,0001
<b>Âge du jeune</b>			
<i>De 18 à 20 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 21 à 22	-0,03	-0,59	0,55
De 23 à 24	-0,28	-3,71	0,00
<b>Revenu du jeune adulte (hors aides parentales, en log)</b>	<b>-0,03</b>	<b>-4,3</b>	<b>&lt; 0,0001</b>
<b>Relationnel parents/jeune</b>			
<i>Bonnes relations avec le jeune adulte</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Tensions de temps en temps	-0,09	-1,46	0,14
Tensions fréquentes	-0,25	-1,66	0,10
Plus de relation avec le jeune adulte	-0,02	-0,04	0,97
<b>Taille de l'unité urbaine</b>			
Agglomération parisienne	0,09	1,29	0,1983
Grande ville (200 000 hab. ou plus)	0,19	3,33	0,0009
<i>Ville de 10 000 à 200 000 hab.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Petite ville (10 000 hab. ou moins)	-0,19	-2,03	0,0429
Zone rurale	0,08	1,24	0,2163
<b>Constante</b>	<b>2,43</b>	<b>4,44</b>	<b>&lt; 0,0001</b>

N=4 929 R<sup>2</sup>=0,34

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : une augmentation du revenu parental égale à 1 % augmente le montant d'aide et d'achats au jeune adulte de 0,53 %, toutes choses égales par ailleurs.

Le fait d'être semi-cohabitant implique, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation moyenne des aides et transferts de 112 %.

Note : le coefficient n'est pas significatif à 95 % si sa p-valeur est supérieure à 0,05. Les modalités correspondantes sont grisées.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

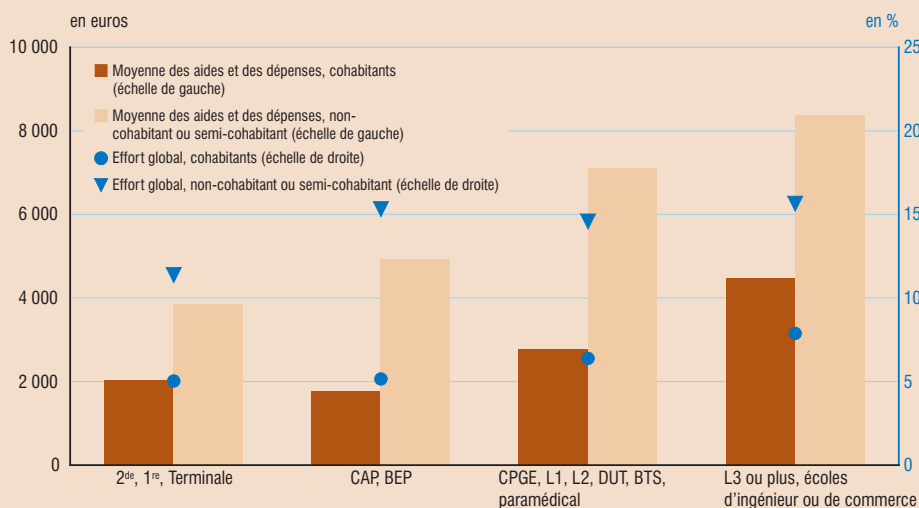
### Quelles dépenses des parents selon le type d'études suivies par le jeune adulte ?

Les dépenses réalisées par les parents pour leur jeune étudiant sont d'autant plus élevées que ce dernier suit une formation longue dans l'enseignement supérieur.

Les montants bruts dépensés par les parents traduisent à la fois les différences d'origine sociale et de besoins liés aux études. Ils sont bien

plus élevés lorsque leur jeune étudiant n'est pas cohabitant (entre 3 840 et 8 360 euros annuels) que lorsqu'il l'est (entre 2 000 et 4 500 euros). Le taux d'effort global qui en découle est deux à trois fois plus élevé lorsque l'étudiant n'habite plus exclusivement chez ses parents (*figure*).

#### Coût moyen d'un étudiant et effort parental global selon la filière choisie



Champ : parents de jeunes étudiants âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

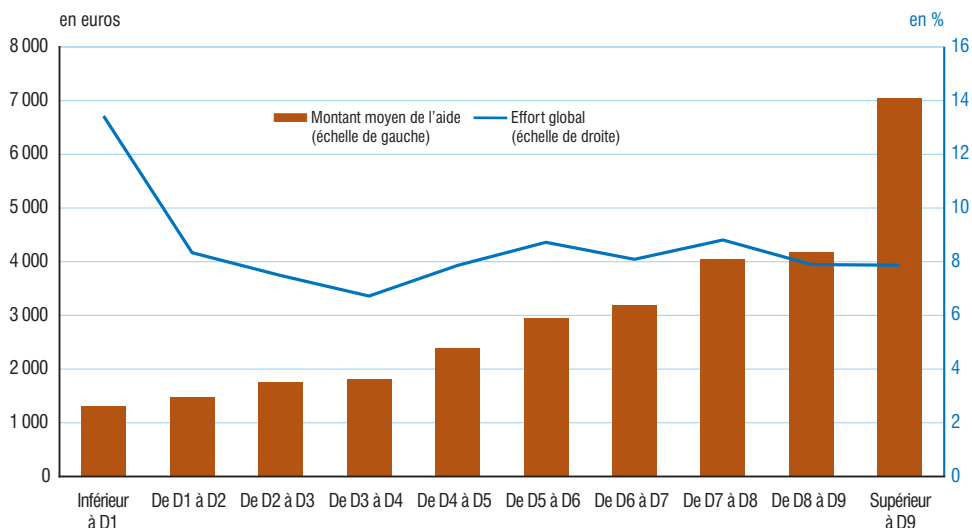
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Les parents dont les jeunes étudient en CAP/BEP, ou dans le supérieur, et sont non-cohabitants ont le niveau de dépense le plus élevé. Il est de 4 920 euros annuels lorsque les jeunes étudient en CAP ou BEP, de 7 090 euros pour les étudiants en classes préparatoires de grandes écoles, en licence 1 ou 2, en DUT, BTS, paramédical, et de 8 360 euros pour les étudiants en licence 3 ou plus, ou dans une école supérieure.

Toutes choses égales par ailleurs, les parents dont les jeunes sont en Master 2, en doctorat ou en école supérieure dépensent 41 % de plus,

comparés à ceux dont l'étudiant est en DUT ou en BTS, à situation des jeunes (travail, logement et zone géographique) et des parents (revenu et type de ménage) données. Ils dépensent 35 % de plus lorsque l'étudiant est en licence 3 ou en Master 1. Les dépenses consacrées aux jeunes étudiant au lycée (seconde, première ou terminale, hors filières professionnelles), en dernière année de CAP, de BEP ou en alternance ne sont pas significativement différentes de celles des parents dont les étudiants sont en DUT ou BTS.

## 6. Effort global des parents et aide moyenne selon le niveau de vie des parents



Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : les parents de jeunes adultes appartenant au dernier décile (niveau de vie supérieur à D9) dépensent en moyenne 7 053 euros en aides et achats pour leur jeune adulte, pour un taux d'effort global de 8 %, tandis que les plus modestes (niveau de vie inférieur à D1) dépensent cinq fois moins (1 308 euros) pour un taux d'effort presque 1,6 fois plus important (13 %).

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

### Les montants dépensés pour aider le jeune sont proportionnels au revenu des parents, sauf pour les plus modestes, dont l'effort est plus important

Les dépenses des ménages de parents sont de plus en plus importantes en valeur absolue à mesure que les niveaux de vie des parents augmentent. Les montants dépensés par les 10 % des ménages les plus aisés sont ainsi en moyenne 1,7 fois plus élevés que ceux déclarés par les 10 % de ménages de la tranche immédiatement inférieure, et près de cinq fois plus élevés que ceux déclarés par les 10 % des ménages les plus modestes (figure 6).

Cela se traduit par des écarts plus ou moins importants selon les postes : parmi les ménages procurant au moins une aide au jeune adulte, les frais de scolarité payés directement par les 10 % de ménages de parents les plus aisés sont 2,5 fois plus élevés que pour les moins aisés (respectivement 2 490 et 990 euros annuels). Le montant consacré au paiement du loyer est sept fois plus important, celui consacré au versement monétaire mensuel 2,5 fois plus, et les dépenses pour les loisirs 5,7 fois plus. De manière analogue, dans l'ensemble des ménages de parents, la proportion de ménages ne dépensant pas d'argent pour leur jeune adulte décroît lorsque le niveau de vie augmente : plus les ménages en ont les moyens, plus ils aident fréquemment leur enfant.

Bien que, de manière attendue, le montant des dépenses parentales augmente avec le niveau de vie des parents, différentes hypothèses peuvent être établies quant à l'évolution du taux d'effort. Si l'aide des parents cherche avant tout à compenser le faible niveau de ressources du jeune adulte afin qu'il puisse atteindre un niveau satisfaisant de consommation<sup>5</sup>, les ménages

5. Comme le postule notamment le modèle altruiste développé par l'économie de la famille, qui suppose des parents maximisant une fonction d'utilité prenant en compte leur propre consommation ainsi que celle de leur enfant [Becker, 1981]. Le montant transféré augmente alors avec le revenu parental, mais pas aussi rapidement que ce dernier, ce qui implique un taux d'effort décroissant avec le revenu.

modestes doivent fournir un effort proportionnellement plus important, tandis que les ménages aisés peuvent se contenter de consacrer une part moins importante de leur revenu à l'aide financière du jeune. Les parents peuvent également aider leur jeune adulte à hauteur d'une part constante de leur revenu, quel que soit le montant de ce dernier : cette hypothèse sous-tend l'estimation d'échelles d'équivalence [Hourriez et Olier, 1998 ; Hotte et Martin, 2015], selon lesquelles les besoins et les types de consommation des familles diffèrent selon le revenu<sup>6</sup>. Enfin, certains parents peuvent souhaiter maximiser le confort matériel du jeune adulte. Dans ce cas, des revenus parentaux plus élevés permettent de consacrer une part plus importante de revenus à l'aide du jeune adulte, en raison d'un reste à vivre plus important.

En accord avec la première hypothèse, les ménages les plus modestes qui aident leur jeune adulte financièrement le font au prix d'un effort plus important au regard de leur revenu, mais l'effort est ensuite globalement constant selon le revenu comme le prévoit la deuxième hypothèse. Parmi les ménages aidants, l'effort global des 10 % des ménages les plus modestes (premier décile de niveau de vie) est de 13 % en moyenne, alors qu'il varie peu et ne dépasse pas 9 % pour les ménages situés dans le reste de la distribution des niveaux de vie (*figure 6*). Les ménages modestes ont aussi plus fréquemment des taux d'effort élevés, ce qui est également le cas, bien que dans une moindre mesure, des plus aisés. Pour un quart des ménages modestes, le taux d'effort est supérieur ou égal à 17 % (troisième quartile de la distribution des taux d'effort parmi les 10 % des ménages les moins aisés). Au sein de chacun des autres sous-groupes de ménages rassemblant 10 % de la population, le troisième quartile est compris entre 9 % et 11 % pour ceux situés en dessous de la médiane, et entre 11 % et 13 % pour ceux situés au-dessus de la médiane<sup>7</sup>. Ce résultat est analogue à ceux portant sur le taux d'effort des ménages lié au logement, également plus important pour les ménages modestes [Pirus, 2011] et pouvant suggérer l'existence d'un montant minimum nécessaire aux jeunes adultes, notamment aux décohabitants.

## À revenus constants, les parents cadres fournissent une aide 1,5 fois plus élevée que les autres

Les montants plus importants consacrés par les parents aisés à l'aide de leur enfant, ainsi que le taux d'effort quasiment constant selon le revenu qui en découle, sont directement liés aux inégalités de poursuite d'études et de décohabitation. Le lien est double. D'une part, le capital culturel des catégories aisées peut impliquer davantage de chances de poursuivre des études et d'accéder à des filières sélectives, nécessitant une décohabitation du jeune et donc des efforts financiers importants. D'autre part, la situation financière des parents contraint directement les choix de poursuite d'études et de décohabitation des jeunes adultes. Ces derniers, lorsqu'ils sont issus de milieux modestes, doivent arrêter plus rapidement leurs études et privilégier la cohabitation avant de pouvoir s'assumer financièrement. En conséquence, les situations demandant des efforts financiers importants comme celles de non-cohabitant ou semi-cohabitant sont plus fréquentes dans les milieux aisés [Castell *et al.*, 2016b], et la poursuite d'études reste largement tributaire du milieu social [Jaoul-Grammare et Nakhili, 2010].

Ainsi, les différences du taux d'effort selon le degré d'aisance financière ne se limitent pas à un pur effet du revenu, tout comme le fait que les 25 % de ménages à l'effort le plus élevé dans chaque décile de niveau de vie consacrent à l'aide du jeune une part de leur revenu plus importante dans la moitié haute des niveaux de vie que dans la moitié basse. Il peut s'agir

6. Les lois d'Engel, qui résultent d'un travail empirique pionnier de 1857 dont les conclusions restent vérifiées depuis, contribuent à justifier ce postulat. Elles indiquent que certains postes de dépenses représentent une proportion constante du revenu (logement, habillement, énergie), que la part consacrée à l'alimentation diminue avec le revenu, tandis que les dépenses diverses s'accroissent avec ce dernier.

7. Le taux d'effort médian des ménages du premier décile ne se distingue pas de celui des ménages plus aisés, et aucune tendance claire liée au niveau de vie n'est observée sur le taux d'effort médian.



d'une stratégie de reproduction sociale, visant à donner les moyens au jeune adulte d'accéder à une position élevée [Paugam et Zoyem, 1998 ; Herpin et Déchaux, 2004]. Cette hypothèse est cohérente avec les variations observées de l'ampleur et de la fréquence des aides parentales selon l'origine sociale [Castell *et al.*, 2016a]. Elle est de surcroît confirmée par le fort effet de la profession des parents sur les montants dépensés, même après contrôle des caractéristiques du jeune et du revenu des parents (*figure 5*). Les ménages de deux parents cadres ont en moyenne des dépenses pour leur jeune adulte 56 % plus élevées que celles des ménages de parents ayant une profession intermédiaire ou des artisans et commerçants, et les ménages de parents ouvriers ou employés ont des dépenses inférieures de 29 % en moyenne. Les ménages de parents cadres ont aussi plus de chances d'aider le jeune adulte, plutôt que de ne pas le faire, toutes choses égales par ailleurs.

L'effet pur du revenu, net de ces effets de structure liés aux stratégies des parents et aux différences de situation des jeunes, montre que les dépenses envers le jeune adulte n'augmentent à l'inverse pas aussi vite que le revenu. À caractéristiques des jeunes et des parents données, une augmentation du revenu disponible des parents de 1 % conduit à une augmentation moyenne de l'aide et des dépenses de 0,53 %<sup>8</sup> (*figure 5*).

## Les parents séparés ont un taux d'effort similaire à ceux restés ensemble

La structure du ménage des parents affecte également le taux d'effort envers le jeune. Ainsi, des parents séparés forment deux ménages susceptibles d'aider un même jeune adulte, ce qui peut induire un partage de l'effort et donc une aide moins importante fournie par chaque ménage. Cette situation de séparation concerne 43 % des ménages de parents de jeunes adultes (hors cas dans lesquels un des parents est disparu ou inconnu). Toutefois, la perte de niveau de vie consécutive aux séparations, notamment pour les femmes [Bonnet *et al.*, 2015], pourrait à l'inverse impliquer un taux d'effort plus important pour ces ménages.

Ni le taux d'effort global ni le taux d'effort médian des ménages aidants ne sont significativement différents, que les parents soient séparés ou ensemble : taux global de 8 % et taux médian de 5 % dans les deux cas. Toutefois, la proportion de ménages de parents ne fournissant pas d'aide au jeune adulte est deux fois plus importante pour les ménages de parents séparés : 29 % contre 15 % pour les jeunes dont les parents sont ensemble. Les montants moyens dépensés par les ménages de parents séparés aidant leur jeune sont également plus faibles : 2 620 euros annuels moyens, contre 4 490 euros pour les ménages de parents vivant ensemble. S'il semble exister un partage de l'effort entre les deux ménages de parents séparés, il ne compense pas totalement l'écart observé avec les ménages de parents restés ensemble. La proportion de jeunes ayant des parents séparés qui ne sont aidés par aucun des deux ménages est de 20 %, soit six points de plus que les jeunes adultes dont les parents sont restés ensemble. De même, l'aide totale au jeune adulte reste inférieure de plus de 15 % après prise en compte de la somme des dépenses des deux ménages de parents séparés, en comparaison à ceux fournis par les ménages de parents restés ensemble. L'analyse par une régression confirme de surcroît, après contrôle du revenu et des autres caractéristiques du jeune et des parents, que les pères séparés ont moins de chances d'aider leur jeune adulte que les ménages de parents restés ensemble, tandis que les montants dépensés ou transmis par les parents aidants au jeune sont moins élevés, qu'il s'agisse de la mère (- 36 %) ou dans une moindre mesure du père (- 25 %), après contrôle par les autres caractéristiques des ménages de parents ainsi que par celles du jeune adulte (*figures 2 et 5*). L'égalité des taux d'effort entre les parents séparés et ceux restés ensemble malgré des aides moins importantes s'explique donc vraisemblablement par le profil différent des ménages séparés, notamment caractérisés par des revenus moins élevés et des jeunes adultes plus fréquemment non cohabitants en études.

8. Sans contrôle de la profession du parent et du conjoint, une augmentation du revenu du ménage de parents de 1 % engendre une augmentation de l'aide de 0,65 %.



## 7. Fréquence de l'aide et effort des parents selon le nombre de personnes dans le ménage

	Nombre de personnes dans le ménage de parents					
	1	2	3	4	5	6 ou plus
Part des parents aidant leur jeune pour au moins un poste (en %)	62	74	82	87	85	86
<b>Taux d'effort des ménages aidants (en %)</b>						
Effort médian	6	6	5	5	4	3
3 <sup>e</sup> quartile d'effort	15	15	12	11	8	6
<b>Effort global des parents aidants (en %)</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Montant moyen de l'aide parmi les aidants (en euros)</b>	<b>2 801</b>	<b>3 335</b>	<b>3 784</b>	<b>4 176</b>	<b>3 762</b>	<b>2 744</b>
Revenu disponible moyen (en euros)	25 839	34 629	45 190	52 970	58 103	57 685

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Lecture : plus la taille du ménage de parents augmente, plus l'effort global pour un jeune adulte diminue : il est respectivement de 11 % et 10 % pour les ménages d'une ou deux personnes, et de 5 % pour les ménages de 6 personnes ou plus. La fréquence de l'aide augmente avec la taille du ménage (de 62 % à 86 % des ménages de parents aidant leur jeune adulte), car les ménages de taille plus importante ont aussi des revenus en moyenne plus élevés.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Par ailleurs, le nombre de jeunes adultes à aider implique une diminution de l'effort consenti pour chacun, selon l'hypothèse d'une dilution des ressources dans les familles nombreuses [Blake, 1981]. Parmi les parents aidants, le taux d'effort médian diminue lorsque la taille du ménage augmente, mais avec une ampleur limitée : il est égal à 6 % pour une ou deux personnes, 5 % pour trois ou quatre, 4 % pour cinq personnes et 3 % pour six ou plus (figure 7). C'est aussi le cas pour l'effort global des ménages aidants : respectivement égal à 11 % et 10 % pour les ménages d'une ou deux personnes, 8 % pour trois ou quatre, 6 % pour cinq et 5 % pour six ou plus. Les ménages d'une ou deux personnes sont moins nombreux à aider leur jeune que ceux de trois ou quatre personnes, mais le revenu moyen de ces derniers est en moyenne plus élevé. En contrôlant par le revenu, le nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage a un effet négatif sur la probabilité d'aider<sup>9</sup>. L'effet de dilution se manifeste également sur les montants destinés au jeune adulte : chaque enfant de moins de 18 ans vivant dans le ménage des parents diminue de 20 % les dépenses et transferts<sup>10</sup>, à autres caractéristiques du jeune et des parents constantes (figure 5). Enfin, 29 % des parents ont également au moins un autre jeune adulte dans leur ménage, dont 60 % apportent une aide à cet autre jeune. Les parents aidant leur jeune et un autre jeune adulte ont un taux d'effort médian par jeune adulte plus faible : 3 %, contre 7 % pour ceux qui n'aident qu'un seul jeune adulte. ■

### Définitions

**Jeune adulte** : jeune âgé de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Cohabitant** : jeune adulte vivant en permanence chez ses parents ou chez l'un d'eux.

**Non-cohabitant** : jeune adulte ne vivant plus chez aucun de ses parents.

**Semi-cohabitant** : jeune adulte vivant en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement.

9. Pour les enfants plus âgés, aucun effet n'est observé, qu'ils habitent dans le ménage des parents ou en dehors de ce dernier.

10. Chaque jeune adolescent vivant hors du ménage diminue également ce montant de 30 %, mais l'effet n'est significatif qu'au seuil de 10 %.

**Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL) n'ont pas été imputés dans l'ENRJ.

---

## Pour en savoir plus

Becker G., *A Treatise on the Family*, Harvard Univ. Press, 1981

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Blake J., « Family size and the quality of children », *Demography*, 18(4):421-42, 1981 Nov.

Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans », *Insee Première* n° 1603, juin 2016a.

Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016b.

Grignon C., Gruel L., *La vie étudiante*, PUF, 1999.

Jaoul-Grammare M., Nakhili N., « Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ? », *Net.Doc* n° 68, Céreq, janvier 2010.

Herpin N., Déchaux J.-H., « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* n° 373, 2004.

Hotte R., Martin H., « Mesurer le coût de l'enfant : deux approches à partir des enquêtes Budget de famille », *Dossiers solidarité et santé* n° 62, Drees, juin 2015.

Hourriez J.-M., Olier L., « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Paugam S., Zoyem J.-P., « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Pirus C., « Le taux d'effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Ponthieux S., « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

Pouliquen E., « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première* n° 1686, janvier 2018.

Portela M., de Saint Pol T., Albérola E., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossiers solidarité et santé* n° 51, Drees, 2014.

Robert-Bobée I., « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première* n° 826, février 2002.

---